

DEPOT DE GERZAT

ROUTE DE CLERMONT – LES AMPLES 63360 GERZAT Tél 04 73 74 91 38 - Fax 04 73 24 62 58

INFORMATION SUR LES RISQUES INDUSTRIELS

Cette plaquette constitue le support d'information associé au Plan Particulier
d'Intervention du DEPOT BOLLORE ENERGY DE GERZAT

Elle comporte notamment une fiche " **LES BONS REFLEXES EN CAS D'ALERTE** ".

Nous vous recommandons de conserver cette fiche et d'en appliquer
rigoureusement les consignes en cas d'alerte

PRÉSENTATION DU DÉPÔT

- *La principale activité du dépôt est le stockage d'hydrocarbures (fioul domestique et gasoil) , destinés au chauffage des particuliers, entreprises et agriculteurs.*
- *La réception des produits se fait exclusivement par wagons citernes (voie ferrée).*
- *Les hydrocarbures sont stockés dans quatre réservoirs aériens de 13 000 M³, 2 900 M³, 2 800 M³ et 7 300 M³.*
- *Le site dispose d'un service d'entretien, de dépannage, d'une structure commerciale et des moyens de secours incendie.*



L'établissement est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), et à ce titre, soumis à une réglementation très rigoureuse (directive SEVESO, arrêtés ministériels et préfectoraux) comprenant un ensemble d'exigences qui conduit à un haut niveau de sécurité et à un contrôle rigoureux sur la maintenance et le suivi des matériels.

Le dépôt, construit entre 1963 et 1969 par la société BP, a été repris par BOLLORE ENERGIE en 2002. Lors de cette reprise, des travaux importants de mise en conformité ont été réalisés. Les bacs d'hydrocarbures ont été équipés de couronnes de refroidissements, des canons incendie ont été installés ainsi que des groupes incendie plus importants. Les postes de chargement et de déchargement ont été également modifiés et remis en état. Divers systèmes de détection relayés par un transmetteur téléphonique à un numéro de téléphone d'astreinte ont été installés. Tous ces équipements ont permis d'accroître considérablement le niveau de sécurité de l'établissement.



QUESTIONS - RÉPONSES POUR AVOIR LES BONS RÉFLEXES

1. Qu'est-ce qu'un accident industriel majeur?

C'est un accident grave, très peu probable, qui peut se produire sur un site industriel dont les conséquences dépassent les limites du site. Ses effets et ses conséquences dépendent de la nature des produits et des quantités mises en jeu. Il peut se manifester le plus souvent, sous la forme d'un incendie et d'une explosion.

2. Que fait-on pour l'éviter?

Il faut tout faire pour détecter un accident et le maîtriser avant qu'il ne prenne de l'ampleur. Avant tout, l'exploitant a en charge la mise en évidence des risques inhérent à ses installations, de leurs conséquences et des moyens de les prévenir et d'y faire face. Il réalise une étude de danger qui est soumise au contrôle de l'état (DREAL). Cette étude définit les moyens de prévention comprenant, notamment, une bonne conception des installations, un personnel bien formé et des moyens de secours efficaces. L'étude de danger doit également permettre de déterminer la distance maximale des effets de l'accident le plus grave.

3. Comment serais-je averti d'un risque d'accident majeur?

Par sirène : la sirène émet un son modulé de 3 fois une minute et quarante-sept secondes séparé par un intervalle de silence de 5 secondes. A leur écoute, les populations restent confinées ou se mettent à l'abri. La radio (FRANCE BLEU) donnera les consignes des autorités et les renseignements sur l'évolution de la situation ou la fin d'alerte.

4. Cela suffit-il?

Non, il faut éviter d'augmenter la densité de population dans les zones les plus proches du risque. Des mesures de restriction de l'urbanisation à proximité des sites industriels sont introduites dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

5. Pourquoi ne pas téléphoner?

La gestion d'une situation accidentelle nécessite un grand nombre de moyens de communication permettant de coordonner l'action des différents intervenants. Il est important de prévenir toute saturation des réseaux téléphoniques (réseau public ou mobile) en évitant d'utiliser ses propres moyens de communication.

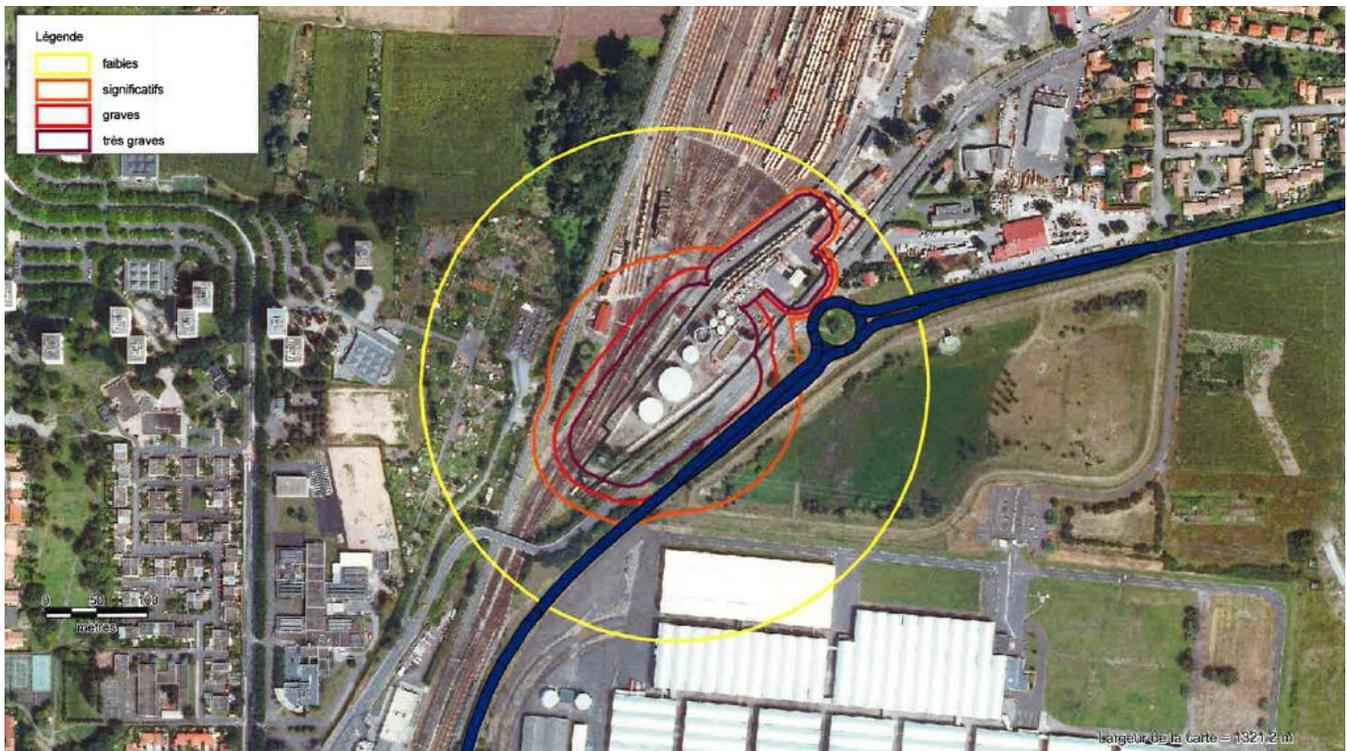
LES PLANS DE SECOURS

2 plans de secours sont élaborés :

- LE PLAN D'OPERATION INTERNE (POI) est établi par l'exploitant afin de gérer, avec les Services de Secours, une situation accidentelle circonscrite au niveau du site.
- LE PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI) est établi par les Services de la Préfecture afin de gérer l'ensemble des moyens permettant l'intervention sur un accident majeur dépassant les limites du site.

En cas d'accident : risques liés au Fioul Domestique et au Gasoil

Effets thermiques et de surpression



Un essai sirène PPI est réalisé le premier mercredi de chaque mois à 12H00

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LES RISQUES INDUSTRIELS



- Vous pouvez consulter en mairie:
 - Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)
 - Le Dossier d' Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)
 - Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)
 - Le Plan Particulier d'Intervention (PPI)
 - Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Les informations contenues dans cette plaquette sont fournies par
BOLLORE ENERGY et la préfecture de Puy-de-Dôme

BOLLORE
ENERGY
DEPOT DE GERZAT
ROUTE DE CLERMONT
63360 GERZAT

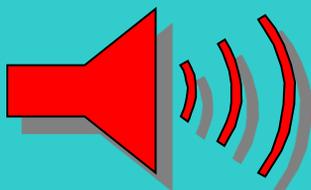
www.bolloré-energie.fr

Préfecture du Puy-de-Dôme

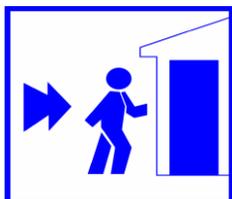
18 Boulevard Desaix
63000 CLERMONT FERRAND
Tél : 04 79 98 63 63

Courriel : pref-public@puy-de-dome.gouv.fr

LES BONS REFLEXES EN CAS D'ALERTE



L'alerte est donnée par un signal :
Une sirène au son modulé qui dure 3 fois
1 minute 41 secondes espacé de 5 secondes



Restez à l'intérieur ou
entrez dans un
bâtiment.



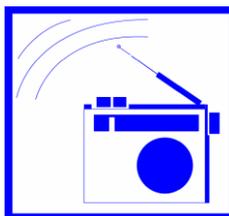
N'allez pas chercher
vos enfants à l'école.



Fermez portes et
fenêtres, restez
éloigné des vitres.



Ne téléphonez pas
(fixe ou mobile)
sauf cas d'urgence.



Écoutez France bleu
Auvergne sur FM 102.5
Des précisions vous
seront données sur
l'évolution de la
situation.



Ne fumez pas.
Évitez toute flamme
et toute étincelle.



La fin d'alerte sera annoncée par un signal
continu de la sirène durant 30 secondes



IMPORTANT : Conservez soigneusement ce document à portée de main